

Concours/Examen : examen par IAEÉpreuve : 1

N° sujet :

Section-option/S spécialité/BAP/Domaine : M. de l'agr. - Sect. agricole**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Service SIFD - DRAAF X

- Note à l'attention du Préfet

- Objet : réunion Préparatoire - rencontre avec Directeur(Trice)
de l'EPLEFPA pour échanger sur un
PDM d'actions visant à atteindre les objectifs
de la loi COSANGA du 24 mars 2025

Selon les objectifs de la loi d'orientation pour la
pauvreté alimentaire et le renouvellement
des générations en agriculture du 24 mars 2025
(Dite COSANGA), les politiques d'orientation
et de formation professionnelle contribuent
à l'installation de nouveaux agriculteurs
et la transmission des exploitations agricoles, mais
avec une ambition renforcée tout en prenant
compte les défis de souveraineté agricole, pérennité
environnementale, sociale, économique,

et d'adaptation au changement climatique ne
sans que l'agriculture doit faire face -
A l'échelle régionale, les EPCEFA (établissement public
local d'enseignement de formation professionnelle
agricole) sont parmi les principaux acteurs
pour la réalisation des objectifs visés par la
loi COSTAFA, impliquant une coopération de
tous les acteurs publics et professionnels afin
de permettre d'augmenter le nombre d'apprentis
dans formations agricoles, de renforcer l'attractivité
aux métiers de l'agriculture et l'évolution
des pratiques de production en lien avec
les enjeux de souveraineté agricole, alimentaire et
environnementale -

Cette note, en vue de la préparation de réunion,
présente et énonce les caractéristiques d'un
EPCEFA, puis dans un second temps, comment
ils peuvent pleinement contribuer aux enjeux de
renouvellement des générations et de la promotion
de pratiques de productions s'inscrivant dans
les Transitions à venir.

4) Caractéristiques d'un ER-EFPA

Pour rappel, l'autorité académique de l'enseignement et la formation professionnelle publie aux métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la nature et des territoires, ... celle du DRAAF (son compétence relevant de ministère agricole) et le conseil régional a la charge opérationnelle des établissements d'enseignement agricole, et

Les ER-EFPA offrent, en lien avec les professionnels concernés, une formation générale et une formation technique et professionnelle.

Ces établissements contribuent également à :

- la recherche, l'expérimentation et l'innovation agricole et alimentaires

- Développement Territorial

- Formation scolaire, sociale et professionnelle des jeunes

- sensibilisation et promotion de la diversité de systèmes de production agricole

- adapter les formations à la typologie des besoins locaux d'emplois

- et la découverte des métiers de l'agriculture, l'alimentation saine et Diversifiée et l'Animation

des enfants,

Le conseil régional est associé à la mise en œuvre de ces missions.

Pour rappel, L'EPREFPA propose les Trois Voies de l'enseignement (formation initiale, par voie scolaire et par apprentissage, formation continue). Il peut être constitué de plusieurs centres :

- un ou plusieurs lycées General, technologique, professionnelle
- Centre de formations (CFPPA) ou CFA
- établissement Technologique ou exploitation agricoles.

→ Les EPREFPA relèvent de l'autorité académique sous l'autorité d'un Directeur (Tice).

Les projets pédagogiques sont préparés et validés par le conseil d'administration de l'établissement.

Les Projets pédagogiques, d'expérimentation ou de recherche sont mis en corrélation réelle ou fictive des exploitations des établissements.

Les projets pédagogiques s'inscrivent dans les différents domaines de mission de l'agriculture Decretée notamment dans celle "enseigner & produire autrement".

Concours/Examen : examen pro IAE Épreuve : 1 N° sujet :Section-option/S spécialité/BAP/Domaine : Mise en Valeur agricole

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

cette a été structurée autour de quatre axes structurellement :

- Encourager la poursuite et l'intensification des apprentissages sur les questions des transitions et de l'agro-écologie
- Mobiliser les enseignants pour la future Transition et l'agro-écologie
- s'appuyer sur les exploitations des lycées (Agriculture Technologique) et exploitations agricoles pour des espaces d'expérimentation et de démonstration
- promotion territoriale en lien avec acteurs locaux et mise en place des prototypes innovants

Ces éléments sont également coordonnés avec le conseil régional dans la cadre des orientations du Schéma régional en matière de formation et d'innovation.

Enfin, il convient de rappeler que s'adressant dans chaque département, un délégué de l'enseignement agricole est nommé par le ministre chargé

de l'agriculture afin de renforcer la coopération avec
les pouvoirs départementaux de l'éducation
nationale.

II. Contribution aux enjeux de renouvellement
des générations

La loi COSPBA vise un objectif d'augmentation de
30% (par rapport à 2021), le nombre d'apprentis dans
les formations de l'enseignement agricole
cet objectif doit être corrélié avec les
spécificités de chaque territoire.

La contribution de l'EPLESPA à ces enjeux
de renouvellement de la formation s'inscrit suivant
dans ses missions qui lui sont affectées, notamment
au travers de deux actions principales :

1) à la découverte des métiers de l'agriculture
et l'orientation des lycées, collèges à l'égard
des potentiels futurs apprenants.

2) mise en œuvre d'actions visant à répondre
aux spécificités territoriales, à l'orientation des
besoins des exploitations agricoles mais aussi à des
nouvelles formes d'agriculture (agriculture urbaine,
exploitations AD en circuit court, etc...)

Dans la perspective de l'augmentation du nombre
d'entreprises, et surtout de concertation avec le conseil
régional pour sélectionner les moyens et besoins
des établissements concernés.

Enfin, il paraît opportun de mobiliser le potentiel
de l'enseignement agricole par moyen de la
promotion de métiers de l'agriculture, de la
pêche, de la sylviculture et des tentatives visant à intégrer
ce secteur.

Un travail de collaboration pourra être effectué
à l'EPLEFPA, pour une réflexion plus
longue en ce domaine.

Les enjeux de renouvellement des générations est
sans doute pour atteindre les objectifs visés par l'OSPCA
il convient d'intégrer dans le programme national
d'orientation et de découverte de métiers de
l'agriculture et de l'agroalimentaire impliquant
l'Etat et les régions.

Ce programme comporte un dispositif de communication,
un programme national de formation continue et
d'insertion professionnelle des enseignants.

II) promotion de pratiques de production /
Transition à venir

Comme cela a été déjà précisé, une des
missions des EPLEFPA est de contribuer
au développement, à l'expérimentation et à
l'innovation agricoles et alimentaires.

Grâce à la présence des ateliers technologiques
("exploitation des lycées") et à des partenariats
professionnels (exploitations agricoles, coopératives)
et certaines collectivités territoriales, ils ont
la possibilité de conduire en conditions
réelles, des expérimentations, en réalisant
des projets agricoles.

Ces actions éducatives sont conduites dans
le dispositif enseignant pour produire
autrement (EPA) pour répondre mieux
à des attentes précises.

Ces actions s'inscrivent dans la politique
agricole de nouvelle charge / l'agriculture
dans le volet de la politique de réduction
des pesticides (Plan Ecophyto), le développement
des haies, de l'agroécologie, l'agriculture
biologique, l'alternance (EAPL), la
Technique de biocontrôle, etc.

Concours/Examen : exam pro IPE Épreuve : 1 N° sujet :

Section-option/Spécialité/BAP/Domaine : Notion de la base agricole

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

il est à noter que la collaboration avec les
collectivités territoriales est également à promouvoir.

Conclusion

La première mesure à mettre en œuvre est
d'établir une cartographie de la zone
régionale agricole afin de déterminer l'évolution
de l'agriculture de la région pour permettre
les plans régionaux d'enseignement agricole.

